

## Communiqué de presse

10 avril 2020

### De nombreuses entreprises de notre département n'auront pas accès aux aides de l'état. L'U2P de Région Guadeloupe propose au gouvernement un plan d'action.

L'état a mis en place des mesures de soutien aux entreprises afin de les soutenir durant la crise du COVID-19. De plus, l'état conditionne l'attribution du fonds de solidarité à l'obligation d'être à jour des obligations fiscales et sociales, ou de bénéficier d'un plan d'étalement de créances au 1er mars 2020. Les banques conditionnent l'attribution d'un prêt garanti à 90% par l'état à la transmission du dernier bilan voire des trois derniers. Sans compter, celles qui exigent un prévisionnel.

**De nombreuses TPE de notre département, fragiles par leurs statuts, ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales et sociales. Parfois, elles ne sont pas en mesure de fournir les 2 voire les 3 derniers bilans. Elles ne bénéficient pas d'un accompagnement adéquat de leur comptable ou de leur banque. Et certaines n'ont reçu aucune réponse à leur demande de prêt.**

Afin de sauvegarder les entreprises, l'U2P de Région Guadeloupe a joué pleinement son rôle en proposant aux ministres concernés la procédure suivante.

**En effet, nous préconisons la mise en place d'une procédure de sauvegarde adaptée à la situation de crise.**

La sauvegarde (ordinaire ou accélérée) est une procédure préventive qui doit permettre de traiter les difficultés insurmontables d'une entreprise avant que celle-ci ne soit en état de cessation de paiement. Elle a pour but, par la mise en place d'un plan de sauvegarde, de permettre à l'entreprise de continuer son activité (au besoin en procédant à sa réorganisation), de maintenir l'emploi et d'apurer ses dettes.

#### Qui serait concerné ?

- Entreprise commerciale, artisanale, agricole ou libérale (personne physique ou morale) ;
- Micro-entrepreneur ;
- Association ou syndicat professionnel qui rencontre des difficultés sans être en mesure de les surmonter seul ;
- Les structures n'ayant pas accès au fonds de solidarité ;
- Les structures n'ayant pas accès au prêt bancaire garanti par l'état.

Notre proposition, portée par l'U2P France, a été entendue par le gouvernement. Nous restons donc dans l'attente de propositions sérieuses et réalistes.

#### Contact communication

Xavier LASSUS  
0690.95.20.17

#### Le Président

Patrick HUBERT